

# LETTRE NATURA 2000



LA NEWSLETTER DES SITES NATURA 2000  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA FORÊT D'ORIENT  
HIVER 2024-2025 - NUMÉRO 5

## ÉDITO



En tant que présidente du Comité de Pilotage des 6 sites Natura 2000 sur le périmètre du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, c'est pour moi un plaisir de vous adresser cette 5<sup>e</sup> lettre Natura 2000 qui souligne l'importance de nos actions collectives entre le PnrFO, structures partenaires et prestataires. Elle témoigne de notre engagement commun pour la préservation de notre patrimoine naturel.

En cette fin de période d'animation 2023-2025, nous devons maintenir notre dynamique qui a conduit à la réalisation de nombreux projets. Ces projets s'inscrivent dans la mission qui est la nôtre, au sein du Réseau Natura 2000, de veiller à l'équilibre entre préservation des espaces naturels remarquables et besoins des activités humaines qui s'y exercent. Pour préparer le programme des prochaines années, une phase de concertation de l'ensemble des acteurs du territoire est en cours. L'accompagnement et le soutien aux éleveurs en restera un des objectifs essentiels afin de maintenir l'écosystème riche et complexe de nos prairies humides. Vous trouverez au sein de cette lettre les dernières actions mises en place sur nos prairies, nos lacs et nos étangs qui nous feront même plonger jusqu'au sein des carrières souterraines à la recherche des chauves-souris.

Je remercie toutes les personnes et institutions qui chaque jour participent à cet élan de préservation. Ensemble, restons déterminés à faire de Natura 2000 un modèle de réussite en faveur de la biodiversité et de la gestion durable de nos territoires. En vous souhaitant une bonne lecture !

## SOMMAIRE

- P.1 - Les pratiques agro-écologiques
- P.2 - Les lacs de la Forêt d'Orient
- P.3 - Les visiteurs nocturnes
- P.4 - Les actualités Natura 2000



Financé par  
l'Union européenne

La Région  
**Grand Est**

# LE PARC SOUTIEN LES ÉLEVEURS QUI PRENNENT SOIN DE LEURS PRAIRIES

En 2024, pour la 7e année depuis sa création, le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient a organisé sur son territoire le Concours Général Agricole des Pratiques Agro-écologiques dans la catégorie « prairie et parcours ».

## En quoi consiste le Concours Général Agricole des Pratiques Agro-écologiques (CGA) ?

Il s'agit d'un concours local où des éleveurs situés au sein des sites Natura 2000 du Parc présentent une prairie dans le but de se voir attribuer le premier prix d'excellence écologique. Un jury composé de spécialistes de différentes thématiques (apiculteur, botaniste, ornithologue, agronome...) se réunit afin de sélectionner la plus belle parcelle en fonction de critères agricoles, paysagers et environnementaux.

Lors de cette visite, les membres du jury échangent librement avec chaque candidat afin de donner leurs impressions et de répondre aux différentes questions que peuvent avoir les éleveurs sur la gestion de leurs prairies. Le jury se réunit ensuite afin de délibérer et d'élire la plus belle parcelle. Ce concours s'inscrit dans la continuité des actions du Parc telles que les Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ou les Paiements pour services environnementaux (PSE).



Remise des prix à la Maison du Parc le 24 septembre 2024 à Maxime Ravier (1er prix) par Claude Homehr (présidente du COPIL Natura 2000) (@ PNRFO)

## Retour sur l'édition 2024 :

Cette année c'est Monsieur Maxime Ravier, agriculteur en polyculture élevage à Piney qui a remporté le premier prix d'excellence écologique pour une parcelle, située à Rouilly-Sacey, en pâturage bovin extensif accueillant une grande diversité floristique (près de 50 espèces différentes). Trois mentions spéciales ont également été attribuées :

- Mention spéciale potentiel apicole (GAEC du Clos) pour une parcelle à Montreuil-sur-Barse ;

- Mention spéciale biodiversité en milieu humide (Denis Remy) pour une parcelle à Briel-sur-Barse ;

- Mention spéciale gestion extensive des prairies (EARL Sauvage) pour une parcelle à Lusigny-sur-Barse.



Comme lors de chaque édition, notre vainqueur est conduit au concours national réunissant les lauréats de chaque territoire. Cette année, lors du Salon de l'Agriculture à Paris, M.Ravier a reçu le second prix national.

Cette récompense souligne un travail exemplaire au service d'un écosystème riche mais fragile.

## PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE)

Les PSE sont un système de rémunération des agriculteurs pour les services environnementaux rendus à la société. C'est un dispositif destiné uniquement aux exploitations situées au sein du Parc et ayant pour but de maintenir l'élevage.

Il repose sur l'évaluation des pratiques de l'ensemble de l'exploitation, selon différents indicateurs (botanique...). Aujourd'hui, 30 exploitations souscrivent au contrat PSE depuis 2021 au sein du PnrFO.

Les PSE sont financées par l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

► Plus d'informations auprès de la chargée de mission agri-environnement du PnrFO.

## MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)

Après une pause en 2024, les MAEC font leur retour. Les agriculteurs s'engagent sur une durée de 5 ans à respecter un cahier des charges propre à la mesure qu'ils ont choisie (ex : fauche tardive, pâturage, entretien de haies, mares ou fossés ...).

Ces mesures s'appliquent sur les zones choisies par l'agriculteur, uniquement sur des parcelles situées en site Natura 2000 et permettent aux exploitants de toucher des aides proportionnelles aux surfaces engagées.

Ces mesures sont financées pour une durée de 5 ans par l'Etat et l'Europe dans le cadre de la PAC 2023-2027.

► Plus d'informations auprès de l'animateur Natura 2000 du PnrFO.

## LE SITE NATURA 2000 « LACS DE LA FORÊT D'ORIENT » : SUIVI À LA LOUPE DES OISEAUX D'EAU ET DES ROSELIÈRES

Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient est connu pour ses lacs et ses étangs qui contribuent à diversifier le paysage écologique. En effet, ces derniers permettent à de nombreux oiseaux d'eau de répondre à leurs besoins en hiver comme en été, au sein de la Zone Spéciale de Conservation « Lacs de la Forêt d'orient ».

Une des actions principales du Parc est de contribuer à l'actualisation des connaissances scientifiques sur certaines espèces à enjeux, afin de mieux connaître leur répartition et de pouvoir émettre des recommandations à l'attention des propriétaires en termes de gestion des étangs. En 2024, le PnrFO a donc fait appel à la Ligue de Protection des Oiseaux de Champagne-Ardenne pour réaliser une étude visant à répertorier la présence du Râle d'eau, du Busard des roseaux et du Blongios nain sur les lacs et les étangs de la Forêt d'Orient.

Les résultats de cette étude permettent, en comparaison avec les données obtenues les années précédentes, d'obtenir des indications sur la dynamique de ces espèces au sein du site Natura 2000 et du territoire du Parc.

Ainsi, l'étude montre une diminution globale du nombre de Râles d'eau entre 2012 et 2024 (diminution de près de 50% des effectifs). En revanche, le Blongios nain, plus petit héron d'Europe, a été entendu à 7 reprises autour des lacs, ce qui représente un record pour le site ! Deux couples de Busards des roseaux ont également élu domicile dans des étangs du Parc et de jeunes individus ont même été observés à l'envol.



Blongios nain



Râle d'eau

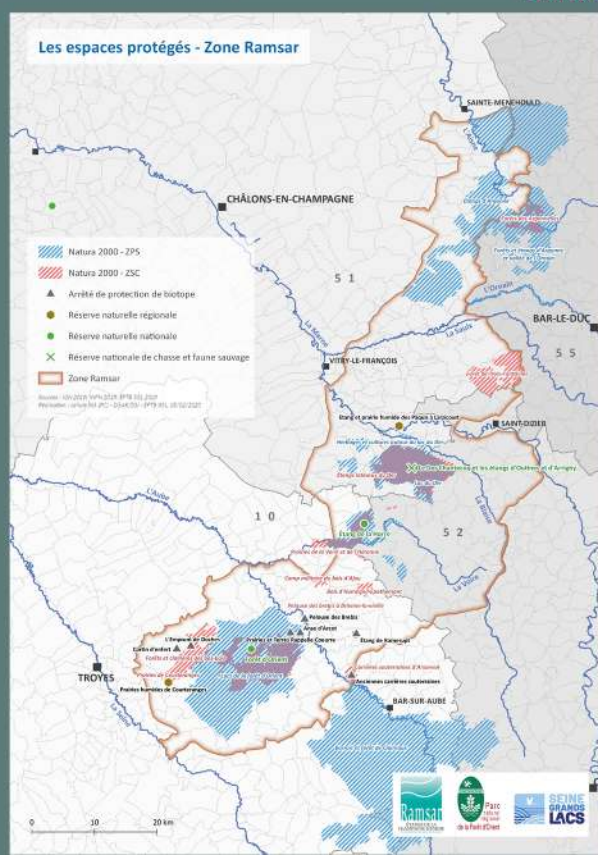
### FOCUS SUR LE SITE RAMSAR DES ÉTANGS DE LA CHAMPAGNE HUMIDE

Ramsar représente un traité intergouvernemental adopté en 1971 dans la ville iranienne de Ramsar afin de préserver les zones humides d'importance internationale. À l'origine, les zones humides étaient préservées en tant qu'habitat vital pour les oiseaux d'eau. Elles sont aujourd'hui préservées pour tous les avantages écosystémiques qu'elles apportent.

Le site Ramsar « Étangs de la Champagne humide » se situe dans la région Grand-Est, à 180 km à l'est de Paris, entre Briel-sur-Barse au sud-ouest (10) et Sainte-Menehould au nord (51). Il s'agit du plus vaste site Ramsar de France métropolitaine (superficie de 255 800 hectares).

Quelques faits marquants sur ce site Ramsar :

- 1 plan d'actions coanimé par le PnrFO et l'EPTB Seine Grands Lacs ;
- Une synergie d'acteurs : 7 structures porteuses d'actions sur le site Ramsar ;
- 22,6 % de surface classés en zone Natura 2000 (soit 58 000 ha) ;
- 228 communes réparties sur 3 départements ;
- 3 communes labellisées « Ville Ramsar » sur 9 en France ;
- Plus de 400 étangs et 4 lacs-réservoirs ;
- Plus de 20 000 oiseaux comptabilisés en janvier 2024 ;
- 60% de l'effectif national de Cygne de Bewick (espèce patrimoniale) en 2024.



## LES VISITEURS NOCTURNES

**Vous les entendez la nuit, mais où se cachent-elles le jour ? Les communes du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient abritent trois espèces de chouettes différentes. En effet, notre territoire offre toute une mosaïque d'habitats naturels et artificiels qui permettent d'accueillir ces oiseaux.**

Chouette effraie



Chouette hulotte



### ■ De chouettes habitantes

Le saviez-vous ? Les chouettes font partie intégrante de notre patrimoine naturel, elles se partagent ainsi les différents recoins de nos villages. Que ce soit la Chevêche d'Athéna dans nos vergers, la Chouette hulotte dans nos bosquets ou encore la Chouette effraie dans nos granges, elles ont longtemps été représentées comme des nuisibles alors qu'il n'en est rien !

En effet, les chouettes fournissent un service inestimable à l'Homme puisqu'elles contribuent à la protection de nos jardins et greniers contre de nombreuses espèces de rongeurs (mulots, souris et campagnols) qu'elles affectionnent.

Chevêche d'Athéna



## La pollution lumineuse, un sujet de plus en plus d'actualité...

De nombreux animaux vivent la nuit et se retrouvent dans nos villages. Ils sont alors régulièrement sous le feu des projecteurs qui les exposent à de nombreux dangers. En effet, certaines espèces qui utilisent la lune comme repère pour se déplacer, confondent les éclairages artificiels avec notre satellite naturel et se retrouvent complètement déboussolées. C'est ainsi qu'on observe des papillons de nuit, qui, attirés par la lumière, tournent indéfiniment autour des lampadaires et meurent d'épuisement. D'autres espèces comme les chouettes, habituées à évoluer dans le noir complet, sont gênées par les zones d'éclairage qui réduisent leurs territoires de chasse.

Plusieurs solutions existent pour limiter la pollution lumineuse : adapter les périodes d'éclairage public en fonction des besoins de la commune, limiter les flux lumineux émis vers le ciel, utiliser des sources de lumières chaudes (éviter les lumières bleues). De plus en plus de villes en France se sont dotées d'une Trame noire : il s'agit là d'un outil qui leur permet de caractériser et d'identifier les enjeux locaux et les solutions adéquates liées à la pollution lumineuse. En outre, c'est l'occasion pour la commune de réaliser de belles économies.



► L'entrée des cavités est protégée par des grilles afin d'éviter le dérangement des chauves-souris.

## Un hiver 2024-2025 record pour l'hibernation des chauves-souris

Situé sur les communes d'Arsonval, Bossancourt et Dolancourt, le site Natura 2000 « Carrières souterraines d'Arsonval » est l'un des lieux d'hivernage les plus importants pour les chiroptères en Champagne-Ardenne. Ce site, qui fait partie du réseau Natura 2000 depuis 1996, fait l'objet de suivis réalisés chaque hiver, en partenariat avec le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient et le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne (CENCA), depuis maintenant 37 ans.

Cet hiver, le CENCA à l'aide de son réseau de bénévoles a recensé un effectif record de chauves-souris avec 9 espèces différentes et 2 900 individus, parmi lesquelles plusieurs espèces inscrites à l'annexe II de la directive européenne Habitat Faune Flore (Grand murin, Murin de Bechstein, Grand et Petit rhinolophe).

Cet hiver a notamment été marqué par quelques nuits froides qui ont entraîné de gros regroupements de Grands rhinolophes (1 261 individus dont une grappe de 660 !) et de Petits rhinolophes (1 191 individus).

## ■ Dotation Biodiversité

En juin 2023, le plan France ruralités annonçait une montée en puissance de la « Dotation de soutien pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales » versée par l'État. En 2024, ce sont ainsi 100 millions d'euros (soit 60 millions de plus que l'année précédente) qui ont été destinés aux communes couvertes à 50% par un site Natura 2000 et/ou situées dans un Parc naturel régional.

Cette dotation est l'occasion pour les communes du PnrFO de donner un rôle central à la biodiversité dans leurs projets (ex : financement de travaux de restauration et entretien de milieux naturels).



## ■ Concours photo 2025

La Région organise un concours photo sur l'ensemble des sites Natura 2000 du Grand Est. Le concours s'étend sur une année (2025), au fil des saisons. Il comprend deux catégories par saison :

- « Trésors de la nature », pour mettre en lumière la richesse et la fragilité des espèces et des habitats présents dans les sites Natura 2000 ;
- « Natura 2000 et vous », pour illustrer les activités humaines qui cohabitent harmonieusement avec la nature dans ces sites protégés.

Pour chaque saison, 2 participants seront récompensés par des lots cadeaux : tirage photo, bon cadeau dans une librairie, entrées au Festival Photo Montier 2025. Vous trouverez l'ensemble des informations pour participer au concours sur le site du Parc : [www.pnr-foret-orient.fr](http://www.pnr-foret-orient.fr).



### Où prendre des photos ?

Plusieurs observatoires ont été aménagés pour accueillir du public :

- Observatoire de Valois (1)
- Observatoire de Radonvilliers (16)
- Observatoire du Pic vert (15)

Vous pouvez aussi profiter de nombreux points de vue privilégiés, référencés sur cette carte.

Attention ! Toutes les photographies doivent être prises dans le respect du milieu et de la faune sauvage.



## ■ Les outils du réseau Natura 2000

### ► Qui contacter ?



► **Les chartes Natura 2000**  
Permettent de valoriser les bonnes pratiques (non rémunérées mais permettent une exonération de taxe sur le non bâti).



► **Les contrats Natura 2000**  
Permettent de financer des actions dans un but de gestion écologique (ex : entretien d'un étang, d'une haie, travaux d'ouverture du milieu, création de mares...).

#### MAEC, charte, contrat



Chargé de mission Natura 2000  
Théo JEAN-FRANCOIS,  
[theo.jean-francois@pnr-foret-orient.fr](mailto:theo.jean-francois@pnr-foret-orient.fr)  
03.25.40.04.10

#### PSE



Chargée de mission Agri-environnement  
Margaux MALIGE  
[margaux.malige@pnr-foret-orient.fr](mailto:margaux.malige@pnr-foret-orient.fr)  
03.25.40.04.15

Trouvez et coloriez : le Martin pêcheur / le Chat forestier / la Loutre d'Europe / le Vertigo des moulins / la Molinie / le Cuivré des marais



Les structures engagées dans l'animation des sites Natura 2000 pour la programmation 2023-2025 :



Le programme d'animation 2023-2025 est co-financé par l'Union européenne (60%) et la Région Grand Est (40%) à hauteur de 397 661,05 €.



Rédaction : Théo Jean-François  
 Relecture : Sophie Payer, Jean Delannoy, Florent Vannier  
 Crédits photo : Christine Tomasson, Corentin Monmont, Fabrice Croset, PNRFO  
 Impression en 500 exemplaires

